

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1984

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Etude de la voie nouvelle n° 17 entre les rues Coli et Danton - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1984**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Etude de la voie nouvelle n° 17 entre les rues Coli et Danton - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2010-1567 du 28 juin 2010, l'étude de la voie nouvelle n° 17 entre les rues Coli et Danton dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

L'emplacement réservé n° 17 est situé dans le quartier de la Soie et assure le maillage entre les rues Coli et Danton qui débouchent sur l'anneau bleu.

Le lotissement bordant l'emplacement réservé de voirie et créé dans les années 1960 est dépourvu d'accès depuis les rues Coli et Danton. Les riverains empruntent des voiries privées depuis la rue Combabillon via des servitudes de passage pour accéder à leur domicile.

Les voies adjacentes disposent d'un gabarit très étroit et leur capacité d'évolution est contrainte par les constructions bâties à l'alignement. A ce jour, les services urbains, notamment la direction de la propreté avec la collecte des ordures ménagères, rencontrent d'importantes difficultés à réaliser leurs missions quotidiennes. Les camions de la collecte empruntent des voiries dont la structure n'est pas adaptée au trafic des poids lourds. Cela entraîne un entretien récurrent et onéreux pour la Communauté urbaine de Lyon.

La voie est bordée de 19 parcelles dont 17 aménagées (maisons individuelles). A ce jour, ces constructions ne sont ni raccordées au réseau d'assainissement ni au réseau d'eaux pluviales.

Deux parcelles restent à aménager, ce qui potentiellement achèverait le développement du lotissement.

Les cheminements piétonniers sont quasi inexistants, ce qui rend difficile et dangereux le transit des piétons et notamment des personnes à mobilité réduite.

Les raisons énumérées ci-dessus amènent à étudier l'opportunité d'un maillage qui connectera ce lotissement au réseau d'assainissement, facilitera le travail quotidien des services urbains, facilitera la jonction avec l'avenue Jean Jaurès et, par la même occasion, facilitera l'acheminement du courrier aux riverains et enfin améliorera la sécurité des piétons.

Les objectifs du projet sont de :

- collecter les rejets d'assainissement,
- améliorer la circulation des véhicules de la collecte des ordures ménagères,
- organiser le stationnement,
- développer les déplacements doux et sécuriser l'accessibilité des piétons et des personnes à mobilité réduite,
- intégrer des végétaux.

Les principes d'aménagements concernent :

- la création d'un réseau d'assainissement,
- la création d'une voie nouvelle,
- la création de trottoirs aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- la réalisation de plantations d'alignement.

Calendrier prévisionnel :

- études : 2011,
- acquisitions foncières : 2011-2012 - 9 parcelles sont à acquérir,
- travaux : 2013.

Montage financier :

Le montant estimé pour les études et les frais liés aux acquisitions foncières, objet de cette demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme, est de 185 000 € :

- études : 35 000 € (plan topographiques, sondages, coordination sécurité et protection de la santé, bureau d'études),
- acquisitions foncières : 150 000 €,
- estimation des travaux : 250 000 €.

Il est proposé au conseil de Communauté d'individualiser l'autorisation de programme partielle pour un montant de 185 000 € TTC pour l'étude de la voie nouvelle n° 17 et les acquisitions foncières liées au projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'étude de la voie nouvelle n° 17 et le principe de l'acquisition foncière de son assiette entre les rues Coli et Danton à Décines Charpieu.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 2333 pour un montant de 185 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 110 000 € pour 2011,
- 75 000 € pour 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.